

Procès-verbal des délibérations du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à l'ancienne salle des fêtes de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
ARNAUD Christine	X				JEANNE Sandrine	X			
AUVRAY Aurélie	X				JEANNEAU Olivier	X			
BANNING Pascal	X				JOUAULT Colette	X			
BARON-CALBRY Virginie	X				JUS Eric	X			
BAZIN Hervé	X				KUZNIK Yves		X	C. BRISON-VALOGNES	
BESNEHARD Patrick	X				LEGELEUX Nathalie	X			
BOUVET Mickaël	X				LEGRAIN Thomas	X			
BRISON-VALOGNES Coraline	X				LEHUBY Daniel	X			
DUFLOT Alain	X				LEMARIE Françoise	X			
DUPARD Hervé		X			LEROY Bernadette		X	S. JEANNE	
DZEVALEKOV Sylvie	X				MADELEINE Patrick	X			
ELISABETH Christian		X			MARIE Frédéric	X			
EUDE Martine	X				MELANIE Catherine	X			
FAUVEL Nelly	X				MIANNAY Delphine	X			X
FOREST Gaylord	X				MULLER Jean-Michel	X			
GAUCHET Mireille				X	NOURRY Jean-Pierre	X			
GAUVAIN Virginie	X				RAVENEL Georges		X	J.P. NOURRY	
GOSSET Marie-Laure	X				REGINAUD Chantal	X			
GUERIN Maud	X				RENARD Yohan	X			
JARDIN Norbert	X				THOUROUDE Christine	X			
JAUTEE Sophie	X								

Date de convocation	Conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votants	Excusés	Absents
21/07/2020	41					
Date d'affichage	Quorum	35	3	38	2	1
21/07/2020	21					

Secrétaire de séance : MARIE Frédéric

Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint excuse Georges RAVENEL maire qui ne peut pas être présent et présider la séance.

Le conseil municipal respecte une minute de silence en hommage à Mme EUDE Reine ancienne adjointe de Noues de Sienne et maire délégué de Le Gast et à Mr VOISIN Bernard ancien conseiller municipal de la commune déléguée de Fontenermont.

Jean-Pierre NOURRY Maire donne lecture des pouvoirs et constate que 33 élus sont présents, le quorum est donc atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020 (20h14)

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Christine ARNAUD prend part aux délibérations à compter de 20h15

Virginie BARON-CALBRON co-présidente de la commission précise qu'il convient de valider d'approuver l'attribution d'une subvention qui a fait l'objet d'un examen en commission socioculturelle :

- La **Fédération régionale pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire** milite auprès de la Région pour la création et la labellisation d'une route régionale des tombes remarquables de Normandie. Une démarche dans laquelle s'inscrit depuis l'an dernier Noues de Siennes. Jacky Brionne, le président, est venu (à ses frais) à deux reprises à Saint-Sever cette année, pour travailler sur ce thème avec une dizaine de membres de l'AVPPS. D'autres séances de travail d'inventaire sont envisagées ainsi qu'une visite/conférence de cimetière.
Subvention proposée par la commission : 75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 75 € à la Fédération régionale pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire.

Patrick Besnehard prend part aux délibérations à compter de 20h28.

Le projet de réhabilitation de la piscine de Saint Sever Calvados a d'abord fait l'objet d'une étude de faisabilité concernant sa réhabilitation. Ainsi, ont été réalisés un diagnostic de l'existant, une étude sociologique, une étude climatologique, un relevé des températures, une étude de l'offre aquatique périphérique afin de connaître les besoins du public (3 publics à satisfaire : scolaire, sportif et grand public).

Pour rappel, aujourd'hui, la piscine est ouverte huit semaines par an, l'idée est d'élargir l'ouverture à 4 ou 5 mois dans l'année (de mai à septembre par exemple) pour recevoir tous les scolaires. La réhabilitation du bâtiment actuel avec mises aux normes techniques est proposée ainsi qu'une couverture semi-amovible sur rails. Il est également proposé de mettre en place un bassin entre 2 m (économie d'eau) et 2m50 (nécessaire pour les plongeurs) avec un concept inox brut pour éviter les microfissures du carrelage et du béton.

Le projet global est estimé à environ 3 millions 120 000 euros, des demandes de subvention devront être lancées, il est structurant et à la mesure du territoire avec une vraie offre de services. Etant précisé que le projet peut être arrêté à tous les stades.

Ensuite, le conseil municipal du 19 novembre 2019 s'est prononcé sur la poursuite du projet et a confié une mission de programmation au bureau d'étude D2X (rendu en mars 2020) qui a été transmis au conseillers municipaux et présenté lors du Conseil municipal du 30 juin 2020 et de la Commission Générale du 19 septembre 2020.

Le conseil municipal doit de se positionner sur la poursuite du projet et notamment valider le programme afin de permettre le recrutement d'une Maîtrise d'œuvre. En effet, pour pouvoir déposer des demandes de subventions, il est nécessaire de recruter un architecte.

Débat

Pascal BANNING : En préambule, il rappelle son soutien à la réalisation de ce projet. Il pose alors la question des conséquences financières sur le fonctionnement d'un tel outil qui va nécessiter la création de 8 postes pour un montant annuel d'environ 117 000 €. En effet la Cour des comptes pointe des déficits structurels dans la gestion des piscines. Il précise alors qu'il faudra bien l'expliquer aux habitants qui risquent de ne pas adhérer à ce projet.

Jean-Pierre NOURRY : La piscine a toujours été en déficit car le choix a été fait de proposer des tarifs d'entrée accessibles à tous.

Patrick MADELEINE : Il y a encore des marges de manœuvre pour réduire les coûts. Le choix a aussi été fait de retirer les espaces bien-être car cette offre est déjà proposée par l'étape en forêt. Il est possible que la gestion des piscines passe en compétences intercommunale. Ainsi les frais de fonctionnement pourraient être supportés par plus de collectivités.

Frédéric MARIE : Un service doit-il toujours être rentable ? Si oui, qu'allons-nous faire de notre mandat ? Ce projet va apporter un atout à notre territoire, une offre sportive éducative aux scolaires qui n'auront plus besoin de prendre le bus, ce qui va dans le sens du respect de l'environnement.

Pascal BANNING : Tout à fait d'accord mais il faut garder à l'esprit le risque de dérapage financier car dans la plupart des cas, le coût final dépasse souvent les estimations initiales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- Approuve la poursuite du projet de réhabilitation de la piscine de Saint Sever Calvados ;

- Valide le programme réalisé par D2X chargé de la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Autorise le recrutement de la Maitrise d'œuvre.

Délibération n° DCM2020-095	Budget Transport (20h37)
--	---------------------------------

Jean-Pierre NOURRY rappelle au conseil Municipal que le budget annexe « Transport » a été créé pour permettre à l'intercom Séverine puis à la commune de faire le transport scolaire. Ce service est, également, ouvert aux personnes privées. Cependant, il n'y a quasiment que les scolaires qui utilisent ce service. Le budget M43 n'a pas lieu d'être puisqu'il y a peu de recettes d'exploitation liées au transport privé

Considérant qu'il convient de transférer le budget ANNEXE « TRANSPORT » en 2021,

Considérant que les éléments actifs et passifs de ce budget annexe doivent être transférés sur le budget principal,

Collette JOUAULT se demande si les habitants savent que ce service existe et demande des précisions sur la manière de bénéficier de ce service. Il lui est répondu que finalement ce service proposé n'est pratiquement pas utilisé et la priorité est donnée aux scolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide de dissoudre le budget annexe « TRANSPORT » au 01/01/2021,
- Approuve la reprise des résultats du budget annexe TRANSPORT dans le budget principal de Noues de Siennes,
- Approuve la reprise des éléments d'actifs et de passifs du Budget « transport » dans le budget principal de Noues de Siennes.

Délibération n° DCM2020-96	Vente chemin des Tesnières Le Gast - complément à la délibération n° D2018-044 (20h38)
---------------------------------------	---

La parole est donnée à Jean-Michel MULLER qui précise que suite à la délibération n° D2018-044 pour laquelle il a été émis un avis favorable à la vente du chemin des Tesnières situé sur la commune déléguée de Le Gast et à l'enquête publique qui s'est déroulée du 14/11 au 28/11/2019 (délibération n° DCM2019-130) et pour la finalisation de l'acte de vente par l'office notarial virois, il est nécessaire d'apporter des précisions concernant les acquéreurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Précise que dans le cadre de la vente du chemin des Tesnières sur la commune déléguée de Le Gast, « Les acquéreurs sont M. et Mme MACQUET Laurent ou le Groupement forestier des Tesnières ayant son siège social à Noues de Siennes la Ferme des Tesnières – Le Gast dont ils sont les seuls associés. ».

Délibération n° DCM2020-097	Vente parcelle cadastrée 151 A 68 sur la commune déléguée de Champ du Boul (20h45)
--	---

Patrick MADELEINE, maire délégué précise qu'une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée 151 A 68 située sur la commune déléguée de Champ du Boul d'une superficie de 1 ha 77 a 07 ca a été envoyée par M. THOUROUDE Gérard pour la somme de 2000 euros.

Il se propose d'effectuer des plantations sur la parcelle en respectant une certaine distance entre les maisons du lotissement de la Cafetière jouxtant la parcelle ainsi que l'écoulement des eaux pluviales tel qu'il existe actuellement.

Vu l'avis favorable en Conférence des Maires du 27 août, Il convient d'autoriser cette vente.

Patrick MADELEINE ajoute que cette parcelle est classée en zone ZNIEF, elle était jusqu'ici entretenue par Rivières et Bocages et que le futur acquéreur a un projet de plantation de bois feuillus.

Pascal BANNING demande si le prix proposé correspond au prix du marché.
Jean-Pierre NOURRY répond que le terrain est humide et que l'entretien est coûteux. Sa vente entraînera moins de frais d'entretien et constituera ainsi une source d'économies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Approuve la vente de la parcelle cadastrée 151 A 68 située sur la commune déléguée de Champ du Boul pour la somme de 2000 € à M. THOUROUDE Gérard ou à tout autre société dont il serait l'un des représentants,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Parcelle AB 393 soumise au droit de préemption urbain commune de Saint Sever Calvados

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine réunion du 13 octobre 2020.

Quelques explications sont alors demandées.

Jean-Pierre NOURRY précise que la commune souhaite permettre à la Roseraie de pouvoir avoir la possibilité de réaliser une éventuelle extension.

Frédéric MARIE demande alors si ce terrain n'était pas non plus recherché par un artisan qui souhaite s'installer correctement pour poursuivre son activité sur le territoire de NOUES DE SIENNE. Que va devenir cette entreprise si aucune solution d'installation n'est trouvée.

Il est alors précisé que des discussions sont en cours à l'Intercom de la Vire au Noireau pour investir la zone des Carreaux afin de donner une solution à cet artisan et permettre à la maison de retraite de pouvoir imaginer une éventuelle extension. Ces discussions semblent difficiles.

Frédéric MARIE reprend la parole en se demandant à quoi servent les élus s'ils ne peuvent pas prendre de décisions face à certains techniciens.

Coraline BRISON VALOGNES tient à affirmer la volonté des représentants de la commune à l'IVN de s'imposer et de permettre l'installation d'entreprises dans la zone des Carreaux. Elle appelle le conseil à la confiance dans la réussite de ces discussions.

Pascal BANNING demande si un inventaire des propriétés foncières de la commune a été réalisé et s'il est consultable.

Jean-Pierre NOURRY précise que cet inventaire vient d'être réalisé et qu'il sera consultable en mairies déléguées.

Pascal BANNING demande si des fonds publics sont versés à la maison de retraite.

Jean-Pierre NOURRY répond que non. La commune intervient uniquement dans les projets de la maison de retraite car le maire est président du conseil d'administration. Il n'a pas de financement communal et la directrice est nommée par l'ARS.

**Délibération n°
DCM2020-098**

Marché Champ du Boulton (21h10)

Un maraîcher de Champ du Boulton (la Ferme du Hérisson) sollicite l'autorisation de faire un marché de producteurs locaux hebdomadaire sur le parking du cimetière de la commune déléguée de Champ du Boulton le mercredi après-midi.

Il convient d'autoriser un marché sur le parking du cimetière de Champ du Boulton, route de Saint Michel de Montjoie.

Patrick MADELEINE précise que ce marché attire de 6 à 8 marchands dont certains se déplacent en calèche tirée par des chevaux. Le parking du cimetière permet un stationnement plus pratique et donne un lieu sécurisé pour le marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- Approuve la tenue d'un marché le mercredi après-midi sur le parking du cimetière de Champ du Boulton, route de Saint Michel de Montjoie.

**Délibération n°
DCM2020-099**

Litige Noues de Sienne/Sphère : saisine en référé du président du Tribunal Judiciaire de Caen (21h12)

Compte tenu du rejet de requête du Tribunal administratif pour le litige opposant la commune à la société SPHERE au motif qu'il n'est pas compétent pour statuer sur la demande, il vous est proposé d'autoriser la saisine en référé du Président du Tribunal Judiciaire de Caen par le biais de la société Ferretti/Hurel/Leplatois désignée en qualité de cabinet conseil par délibération n° DCM2020-034 du 18 février 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- Autorise la saisine en référé du Président du Tribunal Judiciaire de Caen par le biais de la société Ferretti/Hurel/Leplatois désignée en qualité de cabinet conseil.

Il convient d'émettre un avis sur la demande de mise à jour d'un enregistrement présenté par le GAEC du Boscq Besnard situé à Saint Manvieu Bocage. Cela concerne une mise à jour du plan d'épandage et l'exploitation d'un site annexe sans modification des effectifs porcins.

La consultation a lieu en dehors du cadre d'une procédure complète de demande d'enregistrement en raison des modifications sollicitées qui sont notables mais non substantielles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la demande de mise à jour du plan d'épandage et d'exploitation d'un site annexe sans modification des effectifs porcins pour un enregistrement présenté par le GAEC du Boscq Besnard situé à Saint Manvieu Bocage, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,

Questions diverses

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal le 13 octobre 2020
- Date de la prochaine commission finances le 8 octobre 2020 à 18h30 à la salle multi-activités.
- Date de la prochaine commission communication le 1 octobre 2020 à 20h à la mairie de Saint-Sever. L'organisation d'un concours ouvert à la population pour trouver un nom aux habitants de Noues-de-Sienne sera à l'ordre du jour.
- Pascal BANNING : le conseil communal de Saint-Manvieu Bocage a décidé de créer une gazette du village. Il propose alors de transmettre une maquette à la commission communication.
- Date de la prochaine commission scolaire le 6 octobre 2020 à 18h30. A ce sujet, Maud GUERIN demande où en sont les travaux prévus à l'école maternelle. Il lui est répondu que le terrassement commencera à la Toussaint pour éviter les nuisances.
- Date de la prochaine commission socio-culturelle le 12 octobre 2020.
- Il n'y a pas encore de date fixée pour la commission voirie.
- Jean- Pierre Nourry : Le diagnostic archéologique dans la cour de l'ancienne école élémentaire a débuté pour une durée de 3 semaines.
- Colette JOUAULT informe le conseil qu'à partir du 1er octobre 2020, les consignes de tri vont évoluer. Elle appelle chacun à surveiller sa boîte aux lettres car les facteurs vont distribuer des enveloppes précisant les nouvelles modalités.
- Pascal BANNING précise son intention de vote pour les élections sénatoriales.
- Delphine MIANNAY souhaite savoir si des démarches sont en cours concernant la propriété au carrefour des vignes qui devient un véritable dépotoir. Coraline BRISON-VALOGNES lui répond que ce problème est en cours de traitement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H32.

Le Maire adjoint,

Jean-Pierre NOURRY



